

Décrochage scolaire

Un outil unique va aider les jeunes

Le DIP détaille son plan pour lutter contre la rupture de formation, du soutien au primaire à l'année de stages pour les indécis

Aurélie Toninato

On a beau l'entendre et le réentendre, le chiffre frappe toujours: 1000 jeunes, dont 550 mineurs, interrompent chaque année leur formation. Or un jeune sans diplôme a quatre fois plus de risques d'être au chômage, a rappelé lundi Anne Emery-Torracinta, cheffe du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Pour qu'on ne laisse plus un mineur quitter l'école sans solution, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) a été inscrite dans la Constitution en 2012. Elle entrera en vigueur à la rentrée. Le DIP est revenu lundi sur la concrétisation de cette loi «qui fait de Genève un pionnier dans la lutte contre le décrochage scolaire».

Suivi et orientation étendus

La conseillère d'État socialiste Anne Emery-Torracinta, candidate à sa propre succession, avait déjà donné une conférence de presse sur FO18 en novembre. À quelques mois de l'échéance de la rentrée, et alors que la période électorale bat son plein, elle a présenté une brochure qui sera envoyée à 45 000 foyers genevois. «Ce document permet aux parents et aux élèves de trouver des éléments concrets pour une meilleure orientation.» Elle est également revenue sur des mesures déjà présentées, tout en dévoilant des précisions sur ce «levier unique» qui doit stabiliser et éviter le décrochage scolaire.

FO18 déploiera progressivement ses effets et s'articulera autour de trois axes. Le premier: un renforcement du suivi et de l'orientation des élèves. «On ne peut pas seulement guérir, il faut aussi prévenir», a pointé la magistrate. Ainsi, au primaire, les postes de soutien, en lecture notamment, ont été augmentés. De plus, des équipes pluridisciplinaires - composées de maîtres spécialisés, de psychologues ou encore d'éducateurs - soutiennent les enseignants au quotidien. Au Cycle, le projet pilote Go Apprentissage, instauré en 2016 dans quatre éta-



Le dessinateur Herrmann a illustré la brochure d'information destinée aux parents. DR

Promotion électorale ou action utile?

● La prise en compte de cette problématique des jeunes en rupture ainsi que la mise en place de mesures concrètes ne peuvent qu'être saluées. La méthode, par contre, en crisper quelques-uns. Car cette brochure, avec son éditorial de la conseillère d'État, imprimée à 70 000 exemplaires, sera envoyée à 45 000 ménages. Le reste sera distribué aux collaborateurs, aux différents partenaires ou mis à disposition lors d'événements en lien avec la formation. Soit une opération, impression et envois inclus, qui avoisine les 65 000 à 70 000 francs, indique le DIP.

«À ce moment du calendrier, cela ressemble à une campagne électorale aux frais du contribuable! dénonce Nathalie Fontanet, députée PLR et candidate au Conseil d'État. Je ne remets pas en cause l'importance de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ni les mesures déployées. Mais il existe d'autres moyens pour informer les

parents, bien moins onéreux, comme la conférence de presse de ce jour et la mise à disposition de cette brochure dans les lieux de formation.»

Interrogé sur le montant dépensé, le porte-parole du DIP, Pierre-Antoine Preti, rappelle que «lors des mesures d'économie en 2014, nous avons interrompu la production du magazine *Les Clefs de l'école*. Cette publication coûtait 300 000 francs par an. Nous avons donc dégagé, au final, près de 1 million de fr. d'économies.» Il précise également que sur la totalité de la législature, «seules deux brochures ont été produites, la première sur la laïcité, et celle-ci».

Et la députée PLR de rebondir: «L'argent ainsi dégagé ne doit pas être utilisé pour promouvoir une campagne! Il doit servir à un projet qui profite au contribuable, or l'envoi de cette brochure n'est pas directement une prestation

de l'État qui profite aux Genevois.»

D'autres politiciens sont moins virulents ou pointent un faux débat. «On ne va pas fustiger Anne Emery-Torracinta, car tous ses collègues font pareil et utilisent l'argent public pour leur campagne, relève l'UDC Thomas Bläsi, candidat au Conseil d'État. Cela n'est évidemment pas satisfaisant car cela augmente encore la prime aux sortants.»

Pour le Vert Yves de Matteis, «tous les magistrats communiquent et distribuent des documents, y compris en ce moment! C'est un procès d'intention fait à la magistrate.» Et d'ajouter: «Pour un sujet comme celui-ci - la nouvelle formation obligatoire - il est nécessaire d'édicter une communication qui touche toutes les familles. On a besoin de documents papier pour cela et on ne peut pas se limiter à renvoyer à un site Internet. C'est une mesure légitime et utile.» **A.T.**

blissements, sera déployé dans quatre écoles supplémentaires dès la rentrée. «Des conseillers en insertion font le lien entre élèves et entreprises, a expliqué Gilles Miserez, directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Aujourd'hui, la tendance générale est de 4% de jeunes qui entrent directement en apprentissage. Avec ce programme, nous avons atteint les 8%.» Par ailleurs, l'orientation scolaire et professionnelle sera étendue.

Une année de stages

Deuxième axe: la création de nouvelles mesures de prise en charge, notamment des formations préqualifiantes avec initiation aux gestes métiers et renforcement de la culture générale pour aider ceux qui ont échoué aux tests d'entrée d'une école professionnelle ou auprès d'un patron. Pour ceux qui peinent à choisir leur voie, le DIP prévoit une année de stages au sein des différents centres de formation professionnelle. Enfin, les jeunes décrocheurs en cours d'année pourront bénéficier d'un programme de formation individualisé - bilan de situation, stages, appui scolaire. Troisième et dernier axe: le rôle de CAP Formations sera élargi. Ce dispositif, créé en 2013, aide les jeunes ayant déjà décroché à revenir dans le circuit. Regroupant l'OFPC, l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général, il deviendra un guichet unique de prise en charge.

Pour concrétiser tout cela, il faut des moyens. Le DIP a annoncé la création de 47,9 postes supplémentaires - maîtres, assistants sociaux, conseillers en orientation - avec un budget de 7,5 millions de francs sur trois ans.

Du côté des associations professionnelles et des entreprises, plus que concernées par FO18, quelle réaction? On regarde ce plan avec intérêt mais aussi avec prudence. «Ce dispositif montre qu'il y a une réelle volonté du DIP d'avancer, confie Frank Sobczak, directeur formation à la Fédération des entreprises romandes (FER) - Genève. Mais la collaboration avec les entreprises sur le déploiement de FO18 en est à ses prémices. Les associations professionnelles ont, pour l'instant, été peu consultées. Le dialogue est ouvert, il nous faut maintenant discuter des modalités d'application pour les entreprises et définir clairement les ressources nécessaires.»